

## DOSSIER D'INSCRIPTION ADOS et LOCAL JEUNES



Nom :

Prénom de l'enfant :

Age :

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Email : .....

N° de portable du jeune : .....

Téléphone parents : ..... Portable parents : .....

Numéro CAF : .....

Droit à l'image :  oui  non

Particularité médicale :  oui  non

### Pièces justificatives

Fiche sanitaire de liaison et copie des vaccins

Attestation d'assurance extrascolaire de l'année en cours

Attestation de quotient familial (pour les allocataires MSA)

Signature règlement intérieur parents/jeune (si adhésion LOCAL JEUNES)

### **Partie administrative (ne pas compléter)**

Formule : .....

Date d'inscription : du..... au .....

Adhésion réglée :  oui  non Le : .....

# FAMILLE

Mr  Mme  Mr et Mme  Autre

 LE PAPA\*

Autorité parentale :  OUI  NON

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Téléphone professionnel : .....

E-mail : .....

 LA MAMAN\*

Autorité parentale :  OUI  NON

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Téléphone professionnel : .....

E-mail : .....

Autorité parentale :  OUI  NON

Secteur :  CDC  HORS CDC

 LE TUTEUR LEGAL

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

E-mail : .....

**\*Ne rien noter si les informations sont identiques à celles du jeune.**

# AUTORISATIONS

Merci de cocher les cases dans le cas où vous acceptez ces autorisations.

**AUTORISATION DE TRANSPORT**

J'autorise mon enfant à prendre un moyen de transport dans le cadre de sorties ou soirées organisées.

**AUTORISATION DE RENTRER SEUL**

J'autorise mon enfant à rentrer seul du Local Jeunes de Bouloire et/ou lieu de retour de ramassage à son domicile.

**AUTORISATION DE FILMER/PHOTOGRAPHER**

**DIFFUSION IMAGE PRESSE/SITE INTERNET SERVICE JEUNESSE**

J'autorise que mon enfant soit filmé et/ou photographié à des fins d'utilisation par la structure elle-même (presse, site internet/service communication de la communauté de communes, stagiaires dans le cadre de leurs rapports de stage ou encore visible « de dos » sur les réseaux sociaux du Local Jeunes de Bouloire Facebook, Instagram ou SnapChat.



**AUTORISATION AUX SOINS (D'HOSPITALISATION/URGENCE)**

J'autorise les animateurs à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant (transfert en pédiatrie/urgences) ; décharge la direction de toutes responsabilités pendant le trajet jusqu'à l'hôpital ; autorise l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensables au regard de l'état de santé de mon enfant. Je m'engage également à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

**DELIVRER MEDICAMENTS SUR ORDONNANCE**

J'autorise le personnel à administrer des médicaments prescrits par un médecin traitant sur présentation d'une ordonnance.

**CONSULTATION SITE CAF PRO**

J'autorise la direction à consulter notre dossier allocataire CAFPRO afin d'accéder directement aux ressources à prendre en compte pour le calcul des participations financières



**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ou AUTORISÉE à venir chercher le jeune**

Nom et prénom	Lien de parenté	Téléphone ou portable



## PARTIE SPECIFIQUE AU LOCAL JEUNES

### FORMULES D'ADHESION et CONDITIONS DE DEPART DU JEUNE

N.B. : Pour des raisons de transparence et de responsabilité vis-à-vis des parents, sachez que votre enfant a l'obligation de se noter sur une feuille de présence dès son arrivée (il note l'heure à laquelle il arrive et l'heure à laquelle il repart).

*L'adhésion au Local Jeunes est valable pour une année scolaire, soit de septembre à juin.*

#### FORMULE n°1

Le jeune accède librement au local jeunes, il vient et repart lorsqu'il a envie durant le créneau d'ouverture du Local Jeunes. Dans cette formule, seuls les jeunes âgés de plus de 14 ans peuvent s'absenter de façon momentanée et revenir. Ils sont obligés de se noter sur la feuille de présence lors de chaque arrivée et de chaque départ.

#### FORMULE n°2

Le jeune arrive à l'heure qu'il souhaite au Local Jeunes, seul ou avec ses parents mais son départ est définitif. Les jeunes n'ont pas le droit de s'absenter du Local, ni quitter les lieux : ils peuvent aller à l'extérieur mais il faut qu'on les voit.

Départ :  seul  accompagné

Nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant (si besoin en est) :

.....  
.....  
.....  
.....

Pour les parents qui le souhaitent et dont les enfants n'ont pas de téléphone, un sms peut vous être envoyé dès l'arrivée de votre enfant. Merci d'indiquer le numéro à laquelle nous devons envoyer ce sms.

Contact : .....

### REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT (INTERIEUR) au LOCAL JEUNES

Je soussigné (nom et prénom du parent tuteur de l'enfant) ....., déclare exact les renseignements portés au dossier et m'engage à signaler au Local Jeunes toute modification de son contenu, je certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et m'engage à respecter toutes les clauses, tout comme mon enfant (nom et prénom de l'enfant) .....

A ..... Le .....

**Signature du tuteur ou responsable légal :**

**Signature du jeune :**



<b>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</b>	1 – ENFANT NOM : _____  PRÉNOM : _____  DATE DE NAISSANCE : _____  GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

**2 - VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui		non		DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Hépatite B	
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Coqueluche	
Ou DT polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		BCG	
Ou Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

**3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui  non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non   
ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES \_\_\_\_\_

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

#### 4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

---

---

---

---

---

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

---

#### 5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) \_\_\_\_\_

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_

Père : domicile : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) \_\_\_\_\_

*Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.*

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

---

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES  
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

---

---

---

**OBSERVATIONS**

---

---

---

---

---

## Règlement intérieur du Local Jeunes de Bouloire

Le local jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et de loisirs. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Le fonctionnement doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité de la communauté de communes et des animateurs. Le présent règlement définit les conditions de vie à l'intérieur et aux abords du local jeunes.

**Article 1 : Objet :** l'accueil des jeunes est développé à partir des intentions éducatives suivantes :

### 1) LE PARTENARIAT

- Créer du lien avec les familles
- Enrichir les actions des accueils en développant les partenariats avec les acteurs locaux
- Développer le travail en réseau entre professionnels de la collectivité

### 2) L'ÉDUCATION

- Favoriser la co-éducation entre les différents acteurs éducatifs
- Favoriser l'estime de soi, la confiance en soi
- Rendre le jeune autonome et acteur dans un cadre collectif

### 3) LE VIVRE ENSEMBLE ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- Accueillir chacun afin qu'il trouve sa place dans le collectif
- Accompagner les jeunes dans leur construction, l'acquisition de valeurs collectives
- Donner aux jeunes une ouverture sur le choix des possibles offerts par le territoire

**L'accueil de jeunes est donc un outil facilitant la conciliation et l'adaptabilité entre le rythme de vie des parents et l'organisation du rythme de vie du jeune.**

## Article 2 : L'adhésion pour une année scolaire est obligatoire et est modulée selon le quotient familial.

	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
Tarif annuel (Cdc)	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
Tarif annuel (Hors Cdc)	5 €	6.25 €	7.50 €	8.75 €	10 €	11.25 €	12.50 €

Les tarifs sont fixés par le conseil communautaire du Gesnois Bilurien.

Pour les familles allocataires CAF, le n° doit obligatoirement être fourni. Pour les familles du régime agricole un courrier adressé par la MSA, où figure le QF, doit être fourni. Si aucune de ces pièces n'est donnée au moment de l'inscription ou de la facturation, le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus haute.

L'adhésion permet l'accès au local jeunes et à l'ensemble du matériel mis à disposition.

## Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, **tous les mercredis et un vendredi sur deux.**

Mercredi	Vendredi selon programmation
12h30-17h30	17h30/22h ou fin 23h

Les horaires peuvent être modifiés selon des contraintes de fonctionnement, selon une programmation de sortie ou d'activité. Les dates d'ouverture des vendredis et le programme des animations sont consultables sur le site de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, ainsi que sur les pages facebook : localjeunebouloire@hotmail.fr.

## Article 4 : Les espaces et matériel disponibles

Dans le local jeunes, il est mis à disposition : 1 salle avec billard, baby-foot, canapés, télévisions, jeux de société et vidéos, 1 espace bar qui propose des boissons et confiseries ; 1 salle « kitchenette » ; 1 espace extérieur avec une grande cour fermée et un espace dédié aux jeunes avec des bancs et une table.

Les lieux et le matériel ne doivent pas faire l'objet de dégradations.

## Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

**A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords du local jeunes.**

**De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.**

## Article 6 : Les activités

Des activités régulières ou ponctuelles pourront être mises en place par l'équipe d'animation ou à la demande des jeunes. Une participation financière sera demandée aux jeunes. Elle prend en compte le transport et l'animation. Une inscription sera demandée aux jeunes. Les tarifs sont modulés en fonction des quotients familiaux.

En euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
Tarif à l'heure (Cdc)	0.99	1.08	1.16	1.25	1.34	1.43	1.51
Tarif à l'heure (Hors Cdc)	1.23	1.34	1.45	1.56	1.67	1.78	1.89
Repas (Cdc)	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas (Hors Cdc)	3.38	3.50	3.63	3.75	3.88	4	4.13



**L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical** : document à transmettre au cours de la semaine suivante au plus tard. Passé ce délai, la facturation ne prendra pas en compte l'absence. Tout règlement non effectué à la réception de la facture et suite aux courriers de relance adressés par la communauté de communes peut entraîner un refus d'utilisation du service.

#### **Article 7 : Les moyens de paiement**

Les paiements s'effectuent à réception d'une facture et/ou au terme de l'activité. La facturation est établie en fonction de tarifs modulés et grâce au quotient familial.

Les différents modes de paiement : chèques, espèces, BTL, prélèvement bancaire, chèque CESU, chèques vacances, carte bancaire par tipi, chèques collège et virement bancaire.

A noter que pour les soirées/sorties sur inscription, le montant de la facture est calculé à partir de l'inscription effectuée par les parents, sur un créneau de 5 heures pour les soirées/sorties sur inscription (18h/23h), sauf cas exceptionnel.

#### **Article 8 : Les comportements à risque**

La loi N° 91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. La **cigarette est interdite** dans le local et les différentes salles mises à disposition. **L'alcool est interdit** dans les locaux mis à disposition, ainsi qu'aux alentours du local.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. **Tout produit stupéfiant est donc interdit** dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

D'autre part, nous **interdisons** également les **boissons dites « énergisantes »** (Red Bull, Monster Energy et autres de ce type) qui peuvent représenter un certain risque sur la santé du fait de leur composition chimique.

#### **Article 9 : Les sanctions**

En fonction des actes de non-respect des règles de vie du local jeunes, les sanctions seront décidées après concertation entre les animateurs, les jeunes et les parents. La communauté de communes se réserve le droit de fermer le local jeunes en cas de non-respect des modalités de fonctionnement.

Dans le cadre des activités, vos **enfants doivent respecter les règles établies** par l'animateur et la loi.

**Si votre enfant fait preuve d'irrespect envers les animateurs, intervenants et les autres jeunes, il pourra être exclu.**

Lors des activités, la **cigarette et l'alcool sont interdits** et peuvent provoquer une exclusion temporaire voire définitive.

#### **Article 10 : Les papiers à fournir obligatoirement**

Les familles doivent remplir un dossier d'inscription par jeune. Ce dossier doit comporter : une fiche d'information, une fiche sanitaire, une attestation d'assurance et une formule d'adhésion. Il est valable durant toute l'année scolaire et pour toutes les périodes d'ouverture : été, petites vacances scolaires, local jeunes. A ce titre, tout changement en cours d'année, par rapport aux renseignements fournis, doit être signalé par écrit ou complété sur la fiche d'inscription. Les familles devront également signer le règlement intérieur et compléter l'autorisation parentale.

EXCEPTION : nous ne sommes **pas responsables de la perte ou du vol d'objets précieux** emmenés par vos enfants (sauf si ceux-ci nous ont été confiés).